



Facture

20220122-10004

Toulouse, le 22/01/2022

(Commande '20220107-10001 Cde Fournisseur : DEV0180779-36295_07/01/2022 Compte fournisseur : 09156082AD Formation - Installation projecteur courte focale + tableau blanc')

MecaVision
13, rue sainte ursule
31000 Toulouse
France
Thierry Bataille
thierry.bataille@mecavision.fr
+33 5 82 95 16 58
+33 6 68 47 45 58

SI CONTACT
400, rue Pierre Berthier
B.P. 90173
13795 Aix En Provence Cedex 3
France
N° de TVA : FR00 827 498 460
N° Siret : 827 498 460 00019

Cde Fournisseur : DEV0180779-36295_07/01/2022
Compte fournisseur : 09156082

AD Formation - Installation projecteur courte focale + tableau blanc

Description	Prix unitaire	Quantité	Montant HT	TVA
Journée de prestation	300,00 €	2	600,00 €	20,00%
Journée de prestation Ajout ligne suite à demande de travaux de la part du client. Ligne ajouté et validé par Arnaud Miramont	150,00 €	1	150,00 €	20,00%

Modalités et conditions de règlement :
Par prélèvement ou par virement bancaire
Code B.I.C : QNTOFRP1XXX
Code I.B.A.N : FR76 1695 8000 0195 6348 7288 954
Consultez cette facture en vous rendant à l'adresse suivante :
<https://axonaut.com/document/F9JPZ3KX4XZ3SYPA>

La présente facture sera payable au plus tard le : 21/02/2022
Passé ce délai, sans obligation d'envoi d'une relance, conformément à l'article L441-10 II du Code de Commerce il sera appliqué une pénalité calculée à un taux annuel de 5%. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera aussi exigible. Escampte pour paiement anticipé : néant.

Total HT	750,00 €
TVA 20,00%	150,00 €
Total TTC	900,00 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DU 01 JANVIER 2019

1. OBJET - DOCUMENTS CONTRACTUELS

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ONT POUR OBJET DE PRÉCISER LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE DE PRODUITS ET/OU DE PRESTATIONS PAR "MECAVISION" À SES CLIENTS. TOUT CONTRAT DE VENTE DE PRODUITS ET/OU DE PRESTATIONS EST RÉGÉ, SAUF DISPOSITION LÉGALE CONTRAIRE, PAR LES DOCUMENTS CONTRACTUELS CI-APRÈS, S'ILS EXISTENT, DANS L'ORDRE DE PRIORITÉ SUIVANT : PLANS D'EXÉCUTION, CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (POUVENT ÊTRE COMPLÉTÉES LE CAS ÉCHÉANT PAR DES CONDITIONS PARTICULIÈRES), CONFIRMATION DE COMMANDE ÉMISE PAR "MECAVISION", DEVIS ESTIMATIF ET BON DE COMMANDE DU CLIENT. "MECAVISION" EST UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE, DOMICILIÉE AU 13 RUE SAINTE URSULE À TOULOUSE, INSCRITE AU RCS DE TOULOUSE SOUS LE NUMÉRO 844 124 784.

2. APPLICATION - OPPOSABILITÉ

LE SEUL FAIT DE PASSER COMMANDE AUPRÈS DE "MECAVISION" IMPLIQUE L'ADHÉSION PLEINE ET ENTIÈRE DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT (CI-APRÈS DÉNOMMÉ «LE CLIENT» OU «L'ACHETEUR») AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, QUELS QUE SOIENT LES MENTIONS, EXIGENCES OU RÉSERVES QUI POURRAIENT ÊTRE MENTIONNÉES PAR L'ACHETEUR AVANT LA COMMANDE, AVEC CELLE-CI OU ULTÉRIEUREMENT. L'ACHETEUR ACCEPTE NOTAMMENT DU FAIT DE SA SEULE COMMANDE LA PRÉVALENCE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SUR SES PROPRES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT. TOUTE CONDITION D'ACHAT CONTRAIRE OU DIFFÉRENTE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EST RÉPUTÉE NE PAS EXISTER, QUELLES QUE SOIENT LES ÉVENTUELLES MENTIONS CONTRAIRES PORTÉES SUR LES DOCUMENTS DE TOUTES NATURES ÉMIS PAR L'ACHETEUR. LE FAIT POUR "MECAVISION" DE NE PAS SE PRÉVALOIR, À UN MOMENT DONNÉ, D'UNE OU PLUSIEURS DES DISPOSITIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE NE SAURAIT VALOIR RENONCIATION À S'EN PRÉVALOIR ULTÉRIEUREMENT. "MECAVISION" SE RÉSERVE LE DROIT DE FAIRE ÉVOLUER SANS PRÉAVIS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, LES ÉVENTUELLES MODIFICATIONS NE PRENDROUENT ALORS EFFET QUE SUR LES DEVIS ÉTABLIS (OU LES COMMANDES PASSÉES N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UN DEVIS) ULTÉRIEUREMENT À CES MODIFICATIONS.

3. TARIF ET PRIX

"MECAVISION" DISPOSE D'UN TARIF UNIQUE, DESTINÉ AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AUX CLIENTS PROFESSIONNELS SITUÉS EN FRANCE MÉTROPOLITaine. LES PRIX S'ENTendent EN EUROS, HORS TAXES, DÉPART USINE, TVA, EMBALLAGE ET PORT EN SUS. COMPTE TENU DE LA VOLATILITÉ DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DE L'ÉVOLUTION DES CÔTS DE REVENTE À LA PRODUCTION, "MECAVISION" S'AUTORISE À RÉVISER SON TARIF SANS PRÉAVIS, Y COMPRIS SI NÉCESSAIRE À INTERVALLE DE QUELQUES MOIS. SI UN DEVIS A ÉTÉ ÉTABLI PRÉALABLEMENT À LA COMMANDE, LES PRIX QUI Y SONT MENTIONNÉS SONT VALABLES 1 MOIS. AU-DELÀ LES PRIX SONT RÉ-ACTUALISABLES SELON LE TARIF EN VIGUEUR AU JOUR DE LA COMMANDE. EN L'ABSENCE DE TOUT DEVIS SPÉCIFIQUE, SEUL EST APPLICABLE LE TARIF EN VIGUEUR AU JOUR DE RÉCEPTION DE LA COMMANDE PAR "MECAVISION".

4. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

POUR LES COLLECTIVITÉS, PAIEMENT PAR MANDAT À 30 JOURS. POUR LES CLIENTS PRIVÉS : POUR UNE PREMIÈRE COMMANDE : SI LE MONTANT EST INFÉRIEUR À 2.000 € HT, LE RÈGLEMENT SE FAIT À LA COMMANDE PAR CARTE BANCAIRE OU VIREMENT DE LA TOTALITÉ. SI LE MONTANT EST SUPÉRIEUR À 2.000 € HT, LE RÈGLEMENT SE FAIT PAR UN ACOMpte DE 50 % À LA COMMANDE, LE SOLDE À L'ÉMISSION DU BON DE LIVRAISON, AVANT EXPÉDITION, POUR LES ACHETEURS EN COMPTE, ET SAUF DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONVENUES ENTRE LES PARTIES, LE RÈGLEMENT SE FAIT PAR UN ACOMpte DE 40 % À LA COMMANDE, LE SOLDE À 30 JOURS DATE DE FACTURE, PAR VIREMENT COMMERCIAL OU LCR. NONOBSTANT LES DISPOSITIONS CI-DESSUS, "MECAVISION" SE RÉSERVE LE DROIT DE VÉRIFIER LA SOLVABILITÉ DE TOUT CLIENT AVANT ENREGISTREMENT D'UNE COMMANDE. EN CAS DE DOUTE, "MECAVISION" POURRA EXIGER LE PAIEMENT TOTAL DE LA MARCHANDISE À LA COMMANDE OU AVANT EXPÉDITION. LES FACTURES, DONT LA DATE FIXE LE DÉPART DU DELAI DE RÈGLEMENT, SONT ÉTABLIES AU JOUR D'EXPÉDITION DE LA MARCHANDISE. LES PRIX S'ENTendent NETS, HORS TAXE, DÉPART D'USINE (INCOTERMS 2000 EXW - EX WORKS), EN EUROS. LE TRANSPORT RESTE À LA CHARGE DU CLIENT (FRANCE ET EXPORT) SAUF MENTION CONTRAIRE DANS LE DEVIS. LE TRANSPORT, MÊME COMMANDÉ PAR "MECAVISION", S'EFFECTUANT POUR LE COMPTE DE L'ACHETEUR, LES DELAIS NÉCESSAIRES AU TRANSPORT - Y COMPRIS EN CAS DE FORCE MAJEURE, RETARDS OU DIFFICULTÉS DE LIVRAISON, QUELLES QU'EN SOIENT LES CAUSES - NE SAURAIENT JUSTIFIER UN DÉCALAGE DU TERME D'EXIGIBILITÉ DES FACTURES. LE RÈGLEMENT DES SOMMES DUES À "MECAVISION" NE SAURAIT ÊTRE SUSPENDU OU RETARDÉ DU FAIT DU CLIENT - OU DE SON PROPRE CLIENT - POUR DES MOTIFS LIÉS À UN DIFFÈRE D'INSTALLATION OU DE POSE DES PRODUITS OU À DES RETARDS DE CHANTIER, QUELLES QU'EN SOIENT LES CAUSES, VOLONTAIRES OU NON. EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE D441-6 DU CODE DE COMMERCE, EN CAS DE PAIEMENT DES SOMMES DUES APRÈS LA DATE D'EXIGIBILITÉ DE LA FACTURE, ET CE QUELS QUE SOIENT LES ÉVENTUELS DÉCALAGES PAR RAPPORT À LA DATE INITIALE ESTIMÉE DE LIVRAISON, DELAIS ET RETARDS DE TRANSPORTS OU DIFFÉRENTS DE POSE, DES PÉNALITÉS DE RETARD SERONT FACTURÉES SUR LA BASE DU TAUX D'INTÉRÊT APPLIQUÉ PAR LA BCE À SON OPÉRATION DE REFINANCEMENT LA PLUS RÉCENTE, MAJORE DE 10 POINTS (SANS QUE CE TAUX NE SOIT INFÉRIEUR À 3 FOIS LE TAUX D'INTÉRÊT LÉGAL). CES PÉNALITÉS, CALCULÉES SUR LE MONTANT TTC DE LA FACTURE, SONT EXIGIBLES LE JOUR SUIVANT LA DATE DE RÈGLEMENT FIGURANT SUR LA FACTURE ET SANS QU'AUCUN RAPPEL SOIT NÉCESSAIRE. EN SUS DES PÉNALITÉS CI-DESSUS, TOUT RETARD DE PAIEMENT ENTRAINERA L'OBLIGATION POUR LE DÉBITEUR DE VERSER UNE INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR FRAIS DE RECOUVREMENT D'UN MONTANT DE 100 €. TOUTEFois, "MECAVISION" SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER UNE INDEMNISATION COMPLÉMENTAIRE, SUR JUSTIFICATION, SI LES FRAIS DE RECOUVREMENT EXPOSÉS ÉTAIENT SUPÉRIEURS À CE MONTANT FORFAITAIRE. AUCUN ESCOMPTE N'EST CONSENTE EN CAS DE PAIEMENT ANTICIPE. LA TVA EST PAYÉE SUR LES DÉBITS.

5. TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ

LA RÉCEPTION, PAR L'ACHETEUR OU LE DESTINATAIRE, EN TOTALITÉ OU PARTIELLEMENT, DE TOUTE LIVRAISON DE PRODUITS, AVEC OU SANS RÉSERVES AUPRÈS DU TRANSPORTEUR, IMPLIQUE LE TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ, INDÉPENDAMMENT DE TOUTE PRISE EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT DE LA MARCHANDISE. TOUTE DÉGRADATION, DESTRUCTION OU VOL DU PRODUIT LIVRÉ, INSTALLÉ OU NON, EST donc SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'ACHETEUR, OU DU DESTINATAIRE DÉSIGNÉ, QUI DOIT PRENDRE TOUTES LES MESURES DE CONSERVATION DES BIENS. LE TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ EST INDÉPENDANT DU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ. LE CLIENT SOUSCRIRA, À COMPTER DE LA LIVRAISON, UNE ASSURANCE COUVRANT LES RISQUES QUE PEUVENT COURIR OU OCCASIONNER LES PRODUITS.

6. RESERVES DE PROPRIÉTÉ

LA VENTE NE SERA PARFAITE QU'APRÈS PAIEMENT DE LA TOTALITÉ DU PRIX ET DE SES ACCESSOIRES, ET CE QUELLS QUE SOIT LA DATE DE LIVRAISON DES PRODUITS, DANS CETTE ATTENTE IL RESTE LA PROPRIÉTÉ DE "MECAVISION". LES CHÈQUES, BILLETS À ORDRE, LETTRES DE CHANGE ET CESSIONS DE CRÉANCES NE SONT CONSIDÉRÉS COMME MOYEN DE PAIEMENT QU'À DATER DE LEUR ENCAISSEMENT EFFECTIF. LE CLIENT CONSERVERA LES PRODUITS, JUSQU'À COMPLET PAIEMENT DU PRIX, DE MANIÈRE À CE QU'ILS PUISSENT ÊTRE À TOUT MOMENT IDENTIFIÉS. LES PRODUITS EN POSSESSION DU CLIENT SERONT PRÉSUMÉS À TOUT MOMENT CEUX ENCORE IMPAYÉS, "MECAVISION" POURRA LES REPRENDRE EN PAIEMENT ET DÉDOMMAGEMENT DES FACTURES DEMEUREES IMPAYÉES.

7. ANNULATION DE COMMANDE

TOUTE ANNULATION D'UNE COMMANDE DE PRODUITS STANDARDS INTERVENANT À PARTIR DU 3^e JOUR CALENDRIQUE INCLUS ET JUSQU'AU 14^e JOUR INCLUS QUI SUIT L'ÉMISSION DE LA CONFIRMATION DE COMMANDE DONNE LIEU À FACTURATION D'UN MONTANT FORFAITAIRE DE 20 % DE LA COMMANDE. AU-DELÀ, CE MONTANT EST PORTÉ À 50 %. POUR LES PRODUITS SUR-MESURE, AUCUNE ANNULATION DE COMMANDE N'EST POSSIBLE À COMPTER DE LA CONFIRMATION DE LA COMMANDE PAR L'ACHETEUR.

8. DELAIS

LES DELAIS MENTIONNÉS SUR LES DOCUMENTS DE TOUTE NATURE ÉMIS PAR "MECAVISION" NE LE SONT QU'À TITRE INDICATIF, SANS AUCUNE VALEUR CONTRACTUELLE. CES DELAIS INDICATIFS S'ENTendent À RÉCEPTION DE COMMANDE COMPLÈTE (INDICATION DES OPTIONS, FINITIONS ET COLORIS POUR LES PRODUITS STANDARDS, PLANS ACCEPTÉS ET VALIDÉS PAR L'ACHETEUR POUR LES PRODUITS SUR-MESURE ET, LE CAS ÉCHÉANT, APRÈS RÉCEPTION DE L'ACOMpte ET OUVERTURE DE COMPTE VALIDÉE POUR LES NOUVEAUX CLIENTS) ET N'INCLUENT PAS LES DELAIS NÉCESSAIRES AU TRANSPORT. AUCUNE PÉNALITÉ DE RETARD OU INDEMNITÉ D'AUCUNE NATURE NE PEUT ÊTRE EXIGÉE - SAUF SI ELLE EST PRÉVUE EXPRESSÉMENT DANS UN CONTRAT DE VENTE SPÉCIFIQUE ÉTABLI ENTRE L'ACHETEUR ET "MECAVISION". EN PARTICULIER, LES ÉVENTUELLES PÉNALITÉS OU INDEMNITÉS APPLICABLES PAR UN TIERS À L'ACHETEUR - Y COMPRIS DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ PUBLIC - NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE RÉPERCUTÉES, SAUF ACCORD EXPRESS DE "MECAVISION" PRÉALABLE À L'ENREGISTREMENT DE LA COMMANDE.

9. EXIGIBILITÉ DU RÈGLEMENT EN CAS DE LIVRAISON PARTIELLE OU DE LIVRAISON DIFFÉRÉE DU FAIT DU CLIENT

TOUTE LIVRAISON PARTIELLE D'UNE COMMANDE SUR DEMANDE DE L'ACHETEUR FAIT L'OBJET D'UNE INSTRUCTION ÉCRITE DE SA PART ET DONNE LIEU À FACTURATION PROPORTIONNELLE (SITUATION INTERMÉDIAIRE). TOUTE MARCHANDISE FABRIQUÉE SELON LES TERMES DE LA COMMANDE MAIS DONT LA LIVRAISON EST DIFFÉRÉE SUR DEMANDE DE L'ACHETEUR DONNE LIEU À FACTURATION DE L'ENSEMBLE DE LA MARCHANDISE DÈS LE PREMIER JOUR DE STOCKAGE, SANS PRÉJUDICE D'ÉVENTUELS FRAIS D'IMMOBILISATION. TOUTE MARCHANDISE FABRIQUÉE SELON LES TERMES DE LA COMMANDE MAIS DONT LA FINITION NE PEUT ÊTRE RÉALISÉE DU FAIT DE LA NON COMMUNICATION DU CHOIX DU COLORIS DE LA PEINTURE PAR LE CLIENT DONNE LIEU, APRÈS DEUX RELANCES INFRACTUEUSES PAR ÉCRIT (COURRIER, FAX, TÉLÉPHONE OU MAIL), À FACTURATION DE 95 % DU MONTANT DES PRODUITS CONCERNÉS À COMPTER DE LA DATE INITIALE DE LIVRAISON PREDUVE SUR LA CONFIRMATION DE COMMANDE, SANS PRÉJUDICE D'ÉVENTUELS FRAIS D'IMMOBILISATION.

10. TRANSPORT ET EMBALLAGE

LES MARCHANDISES, MÊME EXPÉDIÉES FRANCO, VOYAGENT AUX RISQUES ET PÉRILS DE L'ACHETEUR OU DU DESTINATAIRE, AUXQUELS IL APPARTIENT EN CAS D'AVARIE, Perte OU RETARD, DE PRENDRE TOUTES LES RÉSERVES SUR LA LETTRE DE VOITURE ET D'EXERCER TOUT RECOURS CONTRE LE TRANSPORTEUR DANS LES DELAIS ET PAR LETTRE RECOMMANDÉE AU SIÈGE DU TRANSPORTEUR (AVEC COPIE ADRESSÉE EN AR AU SIÈGE DE "MECAVISION") SELON LES TERMES DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, A PEINE DE FORCLUSION. "MECAVISION" NE SAURAIT ÊTRE FINANCIÈREMENT ENGAGÉ DANS LA RÉPARATION DE DOMMAGES LIÉS AU TRANSPORT. DANS L'HYPOTHÈSE D'ÉVENTUELS DOMMAGES SUR LES PRODUITS APPARENTS À LA RÉCEPTION OU VISIBLES AU DÉBALLAGE (RAYURES, FROTTEMENTS, TORSIONS, PLIS, CHOC, CASSE, ETC.), LE DESTINATAIRE DEVRA IMPÉRATIVEMENT, EN PLUS DES RÉSERVES ET RECOURS LÉGAUX EXERCÉS ENVERS LE TRANSPORTEUR, INFORMER "MECAVISION" PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION EXPÉDIÉE DANS LES 3 JOURS OUVRÉS QUI SUVENT LE JOUR DE LIVRAISON DE LA MARCHANDISE. LE DESTINATAIRE DEVRA PRENDRE DES PHOTOS D'ENSEMBLE ET DE DÉTAIL DES EMBALLAGES ET DE LA TOTALITÉ DES PRODUITS ABIMÉS ET LES TRANSMETTRE À "MECAVISION" AVEC UN DESCRIPTIF DÉTAILLE ET EXHAUSTIF DES DÉGÂTS (PHOTOS OBLIGATOIRES). AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE PAR "MECAVISION" CONCERNANT D'ÉVENTUELS DOMMAGES APPARENRS DE CE TYPE EN CAS DE NON-RESPECT DE CES MODALITÉS. "MECAVISION" NE SAURAIT RECEVOIR DE RÉCLAMATION CONCERNANT DES PRODUITS QUI AURAIENT ÉTÉ CONSERVÉS SUR STOCK ET DÉBALLÉS TARDIVEMENT DU FAIT DU CLIENT OU D'UN RETARD DE CHANTIER. "MECAVISION" DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES TRACES DE TRANSFERT D'HUMIDITÉ QUI SERAIENT CONSTATÉES SUR LA PEINTURE DES PRODUITS RESTÉS EMBALLÉS SOUS FILM BULLE OU PLASTIQUE.

11. ACCEPTATION DES LIVRAISONS

LA CONFORMITÉ D'UN PRODUIT COMMANDÉ SE DÉFINIT PAR RAPPORT À SA DÉSIGNATION DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE ÉMISE PAR "MECAVISION" À L'ENREGISTREMENT

ET RETOURNÉE À L'ACHETEUR. CE DERNIER DOIT SOIGNEUSEMENT VÉRIFIER CE DOCUMENT ET ÉMETTRE TOUTE RÉSERVE PAR ÉCRIT EN CAS DE DÉSACCORD OU DE CONTESTATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. L'ATTENTION DE L'ACHETEUR EST PARTICULIÈREMENT ATTIRÉE SUR LE FAIT QUE "MECAVISION" SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER SANS PRÉAVIS LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, ESTHÉTIQUES ET DIMENSIONNELLES DES PRODUITS. AUSSI, "MECAVISION" NE SAURAIT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DES DIFFÉRENCES ÉVENTUELLES (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, DIMENSIONNELLES, APPELLATIONS...) EXISTANT ENTRE UN PRODUIT LIVRÉ ET LES INFORMATIONS CONTENUES DANS DES DOCUMENTS COMMERCIAUX DE TOUTE NATURE (FICHE TECHNIQUE, PRODUIT, PAGE INTERNET, ETC.), SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ MISE À JOUR PAR RAPPORT À LA VERSION PRISE EN COMPTE PAR LE CLIENT. CES DOCUMENTS N'AYANT AUCUNE VALEUR CONTRACTUELLE, ILS N'ENGAGENT PAS "MECAVISION". L'ACHETEUR EST INVITÉ À S'ASSURER QUE LES DOCUMENTS SUR LESQUELS IL FONDE SES CHOIX SONT BIEN CEUX EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA COMMANDE. TOUS LES PRODUITS "MECAVISION" LIVRÉS À L'ACHETEUR, OU AU DESTINATAIRE DÉSIGNÉ PAR CELUI-CI, DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRÔLE DE CONFORMITÉ (MODÈLES, COLORIS, OPTIONS, QUANTITÉS TOTALES, ACCESSOIRES, VISSERIE, DÉFAUT D'ASPECT NON LIÉ AU TRANSPORT, ETC.) DANS LA SEMAINE QUI SUIT LEUR RÉCEPTION, (INDÉPENDAMMENT DU DÉLAI DE 3 JOURS CONCERNANT LES AVARIES DE TRANSPORT MENTIONNÉE À DANS L'ARTICLE ADEQUAT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE) ET AVANT TOUTE MISE EN ŒUVRE. ILS SONT RÉPUTÉS DÉFINITIVEMENT ACCEPTÉS ET CONFORMES SI AUCUNE DÉCLARATION DE NON-CONFORMITÉ DÉTAILLÉE N'A ÉTÉ FORMULÉE PAR ÉCRIT (MAIL, FAX, COURRIER) AUPRÈS DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE "MECAVISION" DANS UN DÉLAI DE 7 JOURS CALENDAIRES À PARTIR DU JOUR DE LIVRAISON ACCOMPAGNÉE LE CAS ÉCHÉANT DE PHOTOGRAPHIES. LE FAIT POUR "MECAVISION" D'ENREGISTRER UNE ÉVENTUELLE DÉCLARATION DE NON-CONFORMITÉ NE VAUT PAS RECONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ DE CELLE-CI NI ACCEPTATION PAR "MECAVISION" DE SA PRISE EN CHARGE. UNE INSTRUCTION DU LITIGE SERA MÉNÉE PAR "MECAVISION" EN COLLABORATION AVEC LE CLIENT SUR LA BASE DES DOCUMENTS ET PIÈCES ÉCRITES ÉCHANGÉS, SELON L'ORDRE DE PRIORITÉ DE L'ART. 1 DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE. EN CAS DE RETARD CONSECUTIF À UNE NON CONFORMITÉ (QUANTITATIVE OU QUALITATIVE), AUCUNE PÉNALITÉ DE RETARD OU INDEMNITÉ D'AUCUNE NATURE NE SAURAIT POUR AUTANT ÊTRE EXIGÉE PAR LE CLIENT AUPRÈS DE "MECAVISION", QUELLE QUE SOIT L'ÉVENTUELLE RESPONSABILITÉ DE "MECAVISION". LE FAIT POUR LE CLIENT, OU SON MANDATAIRE, DE METTRE EN ŒUVRE (TRANSPORTER SUR UN SITE DIFFÉRENT DE CELUI DE LA LIVRAISON, INSTALLER OU POSER, DE FAÇON RÉVERSIBLE OU NON) DES PRODUITS LIVRÉS PAR "MECAVISION" ENTRÀINE PAR DÉFAUT ACCEPTATION PLEINE ET INTÉGRALE DE LA PARFAITE CONFORMITÉ DES PRODUITS CONCERNÉS, SANS QU'AUCUNE RÉCLAMATION NE SOIT PLUS POSSIBLE CONCERNANT DES ANOMALIES DÉTECTABLES AU DÉBALLAGE. EN CAS D'ERREUR DE COMMANDE DU FAIT DU CLIENT, LES PRODUITS STANDARDS DU CATALOGUE - À L'EXCLUSION DE TOUT PRODUIT SPÉCIAL OU SUR-MESURE - QUI N'AURONT FAIT L'OBJET D'AUCUNE MISE EN ŒUVRE POURRONT ÊTRE REPRIS, SOUS RÉSERVE D'UNE DÉCOTE FORFAITAIRE DE 35% POUR CÔTS DE STOCKAGE ET DE RE-TRAITEMENT DE SURFACE, À CONDITION QU'UNE COMMANDE DE SUBSTITUTION D'AU MOINS 65% DU MONTANT DE LA REPRISE SOIT ENREGISTRÉE EN CONTREPARTIE. LA DEMANDE DE REPRISE DEVRA ÊTRE SOUMISE PAR ÉCRIT (MAIL, FAX, COURRIER) À "MECAVISION" DANS LE DÉLAI DE 21 JOURS CALENDAIRES QUI SUIT LE JOUR DE LA LIVRAISON. LES PRODUITS RETOURNÉS DEVONT ÊTRE EXPÉDIÉS CHEZ "MECAVISION" AUX FRAIS DU CLIENT DANS LEUR EMBALLAGE D'ORIGINE SOIGNEUSEMENT REMIS EN PLACE - OU UN NOUVEL EMBALLAGE DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE - ET EN PARFAIT ÉTAT. UN CONTRÔLE À LA RÉCEPTION VALIDERA LA REPRISE EFFECTIVE DES PRODUITS. SI LES PRODUITS RETOURNÉS N'ÉTAIENT PAS EN PARFAIT ÉTAT, "MECAVISION" SE RÉSERVE LE DROIT D'AUGMENTER LE TAUX DE DÉCOTE. "MECAVISION" NE SAURAIT ACCEPTER DE DÉCLARATION TARDIVE DE NON-CONFORMITÉ (QUALITATIVE OU QUANTITATIVE) CONCERNANT DES PRODUITS QUI AURAIENT ÉTÉ CONSERVÉS SUR STOCK ET/OU DÉBALLÉS TARDIVEMENT DU FAIT DU CLIENT OU D'UN RETARD DE CHANTIER, SANS QU'UN CONTRÔLE DE CONFORMITÉ N'AIT ÉTÉ EFFECTUÉ DANS LE DÉLAI DE 7 JOURS QUI SUIT LA LIVRAISON. AUCUNE RÉCLAMATION D'AUCUNE SORTE NE SERA ACCEPTÉE DANS CETTE HYPOTHÈSE.

12. OFFRE CATALOGUE - RÉALISATIONS SUR MESURE

LES INFORMATIONS DE TOUTE NATURE PORTÉS SUR LES CATALOGUES, BROCHURE, TARIFS, DOCUMENTATIONS TECHNIQUES ET COMMERCIALES, SUR SUPPORT PAPIER OU SUPPORT ÉLECTRONIQUE (TELLES QUE CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, DIMENSIONS, COLORIS, PRIX, ETC.) SONT DONNÉES À TITRE PUREMENT INFORMATIF ET NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE FORMELLE. ELLES N'ENGAGENT PAS "MECAVISION" QUI SE RÉSERVE LE DROIT D'APPORTER TOUTE MODIFICATION SANS PRÉAVIS DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'AMÉLIORATION CONTINUE. LES ILLUSTRATIONS DE TOUTE NATURE (PHOTOGRAPHIES, PLANS, IMAGE 3D, ETC.) NE SONT PAS CONTRACTUELLES. EN CAS DE RÉALISATION DE PRODUITS SPÉCIFIQUES OU SUR MESURE, ET CE, QUELQUES SOIENT LES INFORMATIONS ET LES DOCUMENTS ÉCHANGÉS À L'OCASION DES DEMANDES DE PRIX ET DES COMMANDES, SEULS LES PLANS D'EXÉCUTION RÉALISÉS PAR LE BUREAU D'ÉTUDES DE "MECAVISION" ET DÜMENT VALIDÉS PAR L'ACHETEUR FONT FOI EN CAS DE LITIGE SUR LES CÔTÉS. EN CAS D'EXÉCUTION DE PRODUITS SPÉCIFIQUES OU SUR MESURE, LES DÉLAIS D'EXÉCUTION ESTIMATIFS PORTÉS SUR LES DOCUMENTS COMMERCIAUX, MENTIONNÉS À TITRE PUREMENT INDICATIFS, S'ENTENDENT À RETOUR DES PLANS D'EXÉCUTION DÉFINITIFS ACCEPTÉS ET VALIDÉS PAR L'ACHETEUR.

13. PROTECTION DES MODÈLES

LA MARQUE "MECAVISION", SON LOGO ET LES DESSINS ET MODÈLES "MECAVISION" SONT DÉPOSÉS AUPRÈS DE L'INPI ET NE PEUVENT ÊTRE COPIÉS NI REPRODUITS SANS AUTORISATION ÉCRITE DE "MECAVISION". "MECAVISION" DÉFEND LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE ET POURSUIT SYSTÉMATIQUEMENT EN JUSTICE LES AUTEURS, RECELEURS ET COMPLICES D'ACTES DE CONTREFAÇON. LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA MARCHANDISE N'EMPORE D'AUCUN DROIT LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PRODUITS CONCERNÉS. "MECAVISION" SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER SANS PRÉAVIS LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, ESTHÉTIQUES ET DIMENSIONNELLES DES PRODUITS. EN CAS DE RÉALISATION DE PRODUITS SPÉCIFIQUES OU SUR MESURE AYANT NÉCESSITÉ L'EXÉCUTION D'ÉTUDES OU DE PLANS SPÉCIAUX PAR LE BUREAU D'ÉTUDES DE "MECAVISION", LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES MODÈLES ET LES DROITS D'EXPLOITATION QUI Y SONT RATTACHÉS APPARTIENNENT DE DROIT À "MECAVISION", SAUF ACCORD EXPRESS ENTRE L'ACHETEUR ET "MECAVISION" AU MOMENT DE LA COMMANDE. LE FAIT POUR "MECAVISION" DE COMMUNIQUER DES VUES TECHNIQUES OU DES PLANS D'ENSEMBLE OU DE DÉTAIL DE SES PRODUITS NE VAUT PAS - SAUF MENTION EXPRESS - ACCORD DE REPRODUCTION, DE CÉSSION À TITRE GRATUIT OU ONÉREUX OU D'UTILISATION DE CES DOCUMENTS.

14. GARANTIE

SANS PRÉJUDICE DE LA GARANTIE LÉGALE, "MECAVISION" GARANTIT SES PRODUITS, HORS MAIN D'ŒUVRE ÉVENTUELLE DE TOUTE NATURE (DÉPOSE, REPOSE, DÉMONTAGE PARTIEL, REMONTAGE, ETC.) ET HORS TRANSPORT, POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS (2) DATE DE FACTURE POUR LES PARTIES EN ACIER OU EN FONTE PROTÉGÉES PAR PRIMAIRE ÉPOXY AU ZINC OU TRAITÉES PAR CATHAPHORÈSE, MÉTALLISATION AU ZINC OU GALVANISATION À CHAUD. LES PARTIES EN BOIS SONT GARANTIES DEUX ANS (2) DATE DE FACTURE. LES PRODUITS EN ACIER INOXYDABLE REÇOIVENT, SAUF CAS PARTICULIER, UN TRAITEMENT DE PASSIVATION OU DE POLISSAGE ÉLECTROLYTIQUE QUI RENFORCE LEUR RÉSISTANCE NATURELLE À LA CORROSION. LES PARTIES EN ACIER INOXYDABLE TRAITÉES PAR PASSIVATION CHIMIQUE OU PAR ÉLECTRO- POLISSAGE SONT GARANTIES UN AN (1) DATE DE FACTURE. CEPENDANT, L'EXPOSITION À DES ENVIRONNEMENTS AGRESSIFS OU À DES PRODUITS CHLORÉS (BORDS DE MER, ZONES D'ENNEIGEMENT RÉGULIÈRE AVEC SALAGES FRÉQUENTS, PROXIMITÉ D'ATELIER OU D'USINES DÉGAGÉES DES PARTICULES OU DES GRAISSES DANS L'ATMOSPHERE, NETTOYAGE DES RUES AVEC DES AUTOLAVEUSES UTILISANT DES PRODUITS CHIMIQUES, EN PARTICULIÈRE À BASE CHLORÉE, URINES ET DÉJECTIONS CANINES, ETC.) PEUT DÉGRADER LA COUCHE PASSIVE ET ACTIVER LA CORROSION PAR PIQUÈRE. "MECAVISION" DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'APPARITION SOUS QUELQUE DÉLAI QUE CE SOIT DE CORROSION EN SURFACE DE L'ACIER INOXYDABLE DE TOUT GRADE DANS CES CONDITIONS. UN ENTRETIEN RÉGULIER DES PRODUITS - OU PARTIE DE PRODUIT - EN INOX EST INDISPENSABLE POUR EN PRÉSERVÉR LES QUALITÉS. LA GARANTIE DE "MECAVISION" NE S'APPLIQUE QU'AUX DÉFAILLANCES QUI APPARAÎTRAIENT DU FAIT D'UN DÉFAUT DE CONCEPTION OU DE FABRICATION MANIFESTE. CONCERNANT LA CORROSION DES PARTIES MÉTALLIQUES, LA GARANTIE COUVRE LE RISQUE D'APPARITION D'UNE CORROSION DU MÉTAL DANS SA MASSE OU SOUS LA PEINTURE. LA GARANTIE NE COUVRE PAS L'APPARITION D'OXYDATIONS DE SURFACE QUI RÉSULTERAIENT NOTAMMENT DE DÉGRADATIONS, VOLONTAIRES OU ACCIDENTELLES, PAR CHOC, FROTTEMENT, EXPOSITION AUX BROYILLARDS SALINS, ATTAQUE CHIMIQUE, OU MÉCANIQUE, BRÛLURE, GRAFFITI, ETC., OU DU FAIT D'UNE MISE EN ŒUVRE OU D'UN USAGE IMPROPRE. COMPTE TENU DES CONDITIONS D'USURE MÉCANIQUE (VENT ET SABLE) ET CHIMIQUE (SEL) SPÉCIFIQUES DES BORDS DE MER, AUCUN TRAITEMENT DE SURFACE NE PEUT ÊTRE PÉRÉENNE SUR DES PRODUITS MÉTALLIQUES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT INSTALLÉS À MOINS DE 25 KILOMÈTRES DU LITTORAL. AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE DANS CES SITUATIONS POUR LESQUELLES LA RESPONSABILITÉ DE "MECAVISION" NE SAURAIT ÊTRE ENGAGÉE. SI DES PRODUITS SONT DESTINÉS À ÊTRE INSTALLÉS DANS UNE ZONE SALINE, NOUS DEVONS EN ÊTRE INFORMÉS DÈS LA COMMANDE (ZONE DE MER OU DE NEIGE). AUCUNE GARANTIE NE PEUT ÊTRE DONNÉE SUR LA TENUE DES PEINTURES ET LAQUES. NOUS POUVONS GARANTIR ÉVENTUELLEMENT LES PROCÉDÉS DE LAQUAGE PAR NOS LAQUEURS RÉPONDANT À DES EXIGENCES DE QUALITÉ AVEC UNE OBLIGATION DE NOUS CONSULTER SUR CE TYPE DE DOSSIER. LA COMMANDE CLIENT DEVRA FAIRE APPARAÎTRE LES CONDITIONS DIFFICILES D'EXPLOITATION DE NOS ÉQUIPEMENTS EN MILIEU TRÈS AGRESSIF. L'APPARITION DES POINTS DE CORROSION AU NIVEAU DES ENTREFORES SUR DES PRODUITS ACIER NON GALVANISÉS EST INÉVITABLE ET N'EST PAS COUverte PAR LA GARANTIE. SONT ÉGALEMENT EXCLUS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA GARANTIE LES ACCESSOIRES QUI NE SONT PAS DE LA FABRICATION DE "MECAVISION" TELS QUE LES VIS, LES RIVETS, LES SERRURES OU LES CHARNIÈRES. L'INVIOBLIABILITÉ DES SYSTÈMES ANTI-VANDALISME DE TOUS TYPES N'EST PAS GARANTIE ET LEUR EFFRACTION NE SAURAIT ENGAGER LA RESPONSABILITÉ DE "MECAVISION". LE BOIS EST UN MATERIAU QUI N'EST PAS INERTE DANS LE TEMPS. LES ASSEMBLAGES EN BOIS NE PEUVENT ÊTRE PARFAITEMENT AJUSTÉS OU LE RESTER DANS LE TEMPS. L'APPARITION, PLUS OU MOINS RAPIDE EN FONCTION DES ESSENCES UTILISÉES ET DES ÉVENTUELS TRAITEMENTS EFFECTUÉS, DE VARIATIONS DIMENSIONNELLES OU GÉOMÉTRIQUES, DE JEU, DE CRAQUELURES, DE FENDILLEMENTS, NOTAMMENT À PROXIMITÉ DES POINTS DE CONTRAINTE, SONT, COMME LE GRISAILLEMENT, DES MANIFESTATIONS NORMALES DU VIEILLISSEMENT (EN PARTICULIÈRE POUR LES BOIS D'ORIGINE EUROPÉENNE) QUI NE RENTRENT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA GARANTIE. "MECAVISION" POURRA GARANTIR UNE TENUE DE 7 ANS DE LA TEINTE DES PEINTURES POLYESTER DU NUANCER RAL ET 7 ANS DES PEINTURES POLYESTER TEXTUREES OU SABLEES, UNIQUEMENT SUR DEMANDE DU CLIENT À LA COMMANDE, SOUS RÉSERVE D'UN NETTOYAGE ANNUEL CONFORME AUX PRÉSCRIPTIONS DES FABRICANTS DE PEINTURE. LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION PRIS EN COMPTE POUR L'ÉVALUATION DE LA TEINTE SONT CEUX DES NORMES RELATIVES À LA TENUE DES PEINTURES POUDRE DE QUALITÉ EXTÉRIEURE. CERTAINES TEINTES PEUVENT FANER EN FONCTION DE L'EXPOSITION DU PRODUIT. CE PHÉNOMÈNE EST CONSIDÉRÉ D'USURE NORMALE. "MECAVISION" ATTIRE L'ATTENTION DE SES CLIENTS SUR LE FAIT QUE LES PEINTURES ÉPOXY OU POLYESTER SE COMPORTENT MIEUX À L'AIR LIBRE QUE DANS UN MILIEU HUMIDE CONFINÉ. DES TRANSFERTS D'HUMIDITÉ PEUVENT SE PRODUIRE ASSEZ RAPIDEMENT (EN QUELQUES JOURS) SUR LES PARTIES DES PRODUITS DIRECTEMENT AU CONTACT DES FILMS D'EMBALLAGE DESTINÉS AU TRANSPORT. DES TRACES BLANCHES, QUI FONT CROIRE À UNE DÉCOLORATION PARTIELLE, APPARAÎTENT SUR CERTAINES PARTIES DES PRODUITS. BIEN QUE INESTHÉTIQUES, CES MARQUES RESTENT BENIGNES DANS LA MESURE OU LE PHÉNOMÈNE EST REVERSIBLE. CE PHÉNOMÈNE NE CONSTITUE PAS UNE NON-CONFORMITÉ QUALITATIVE ET "MECAVISION" DÉGAGE TOUTE RESPONSABILITÉ DANS SON APPARITION. IL PEUT ÊTRE ÉVITÉ EN DÉBALLANT LES PRODUITS IMMÉDIATEMENT À LA RÉCEPTION POUR UN STOCKAGE À L'EXTÉRIEUR OU EN LES STOCKANT SOUS ABRI EN ATMOSPHERE SÈCHE POUR UNE DURÉE REDUITE. DE MÉME, TOUTE RÉTENTION MASSIVE D'EAU SUR DES PIÈCES PEINTES EST À ÉVITER. LE STOCKAGE DANS LA DURÉE DE PIÈCES PEINTES SOUS FILM PLASTIQUE EST FORTEMENT DÉCONSEILLÉ, MÊME À COUVERT. LES FILMS PLASTIQUES UTILISÉS POUR L'EMBALLAGE NE SONT PAS HERMÉTIQUES. L'ACTION DE L'HUMIDITÉ PIÉGÉE AU CONTACT DE LA PEINTURE AGIT PAR EFFET DE SERRE COMME UN CATALASME HUMIDE (CHALEUR, HUMIDITÉ, CONDENSATION), TRÈS DÉFAVORABLE À LA QUALITÉ DE LA PEINTURE ET À SON ADHÉRENCE. DES DÉGRADATIONS IRRÉVERSIBLES PEUVENT APPARAÎTRE SUR LA PEINTURE (DÉCOLLEMENT, ÉCAILLAGE, FRAGILITÉ AUX CHOC, ETC.) EN CAS DE STOCKAGE POUR UNE LONGUE DURÉE DE PRODUITS EMBALLÉS SOUS FILM, "MECAVISION" DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE SURVENANCE DE CES DÉFAUTS QUI NE RENTRENT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA GARANTIE.

15. LEGISLATION ET RÉGLEMENTATION

LES CONDITIONS CONTRACTUELLES TELLES QUE, PAR EXEMPLE, LES PRIX ET LES DÉLAIS, SONT ÉTABLIES DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR À LA DATE DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'OFFRE. SI CELLES-CI VENAIENT À ÊTRE CHANGÉES ET MODIFIQUAIENT LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES DE L'OFFRE OU DU CONTRAT À VENIR, LES DEUX PARTIES SE RÉUNIRAIENT POUR ADAPTER DE BONNE FOI LES TERMES À LA NOUVELLE SITUATION. TOUTES AUTORISATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES PRÉ REQUISITES AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES, SYNDICATS, SERVICES DE VOIRIE, PONTS ET CHAUSSEES, MAIRIES, PRÉFECTURES, ORGANISMES DE VÉRIFICATION, ÉLECTRICITÉ, ETC. DEVONT ÊTRE RECUEILLIES PAR LE CLIENT AVANT TOUTE LIVRAISON DES PRODUITS, TRAVAUX OU INSTALLATIONS. EN AUCUN CAS, "MECAVISION" NE POURRA ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE